Regards n°/1

L'information municipale de Montgaillard-Lauragais, ***juillet 2026***

Sommaire

2. Le mot du maire

2. État civil

3. La nouvelle équipe municipale

4. Un budget 2026 prudent

5. PLU : le projet a été arrêté

6. Montgaillard célèbre le 8 Mai

7. Le CCAS : ses nouveaux membres

7. Les habitants ont nettoyé le village

8. Une école toujours aussi active

9. L'actu du comité des fêtes

10. L'ACCA a de nouveaux projets

11. La Montgaillardaise

11. Exposition des artistes amateurs

12. Infos pratiques

PAGE 9

Une belle fête à Montgaillard

Page 9

L'actu du comité des fêtes

Page 8

Une école toujours aussi active

Informations sur www.montgaillard-lauragais.fr et PanneauPocket

Le mot du maire

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillardais

Mon premier mot en tant que Maire sera tout simplement : **merci !**

Au nom du nouveau conseil municipal, je tiens à vous adresser toute notre reconnaissance et à saluer la mobilisation démocratique dont vous avez fait preuve lors des élections municipales. Avec une participation de 57,53 %, alors même qu'une seule liste était en présence, vous avez démontré un attachement profond à la vie démocratique de notre commune.

Ce résultat traduit à la fois votre volonté de vous exprimer et la confiance que vous accordez à l'équipe municipale. Cette confiance nous honore et nous engage pleinement.

Le nouveau conseil municipal s'est installé le vendredi 20 mars. Cette nouvelle mandature est marquée par l'arrivée de nouveaux élus, animés par la volonté de s'investir et d'agir au service de Montgaillard-Lauragais et de chacun de ses habitants. Leur engagement, aux côtés des élus expérimentés, constitue une véritable force collective pour poursuivre les projets engagés et en initier de nouveaux, toujours dans un esprit d'écoute, de proximité et d'intérêt général.

L'année 2026 est notamment marquée par un chantier important : la réfection du mur de la place Sainte-Germaine. Elle verra également l'aboutissement du plan local d'urbanisme (PLU), lancé lors du mandat précédent.

Enfin, avec le retour des beaux jours, de nombreuses manifestations ont animé notre commune et renforcé les moments de convivialité qui nous rassemblent.

À noter qu'à la rentrée, le vendredi 4 septembre, aura lieu le premier forum des associations organisé en partenariat avec l'ensemble des associations du village. Venez découvrir la richesse des activités proposées.

Ensemble, continuons à faire vivre notre village avec dynamisme, solidarité et confiance en l'avenir.

Bien cordialement.

Jean-Louis Daniau, maire de Montgaillard-Lauragais

État civil

Mariages

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux :

- Laurence Vieillescaze et François Lieger, mariés le 21 février 2026
- Caroline Severac et Jérémy Scrocco, mariés le 21 février 2026
- Mahaut Bouvier et Lionel Petit, mariés le 11 avril 2026

PACS

La municipalité souhaite ses vœux de bonheur aux personnes ayant conclu un PACS :

- Robert Laurie et Geoffroy Pedussaud, PACS conclu le 13 mars 2026.

Carnet noir

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles et aux proches de :

- Jean de la Taille, décédé le 29 novembre 2025
- Jeannine Galinier, décédée le 23 janvier 2026
- Colette Molas, décédée le 15 février 2026
- Roger Algans, décédé le 21 mars 2026
- Henri Griffon, décédé le 18 avril 2026
- André Berges, décédé le 29 mai 2026
- Noël Glaudes, décédé le 21 juin 2026

Mairie de Montgaillard-Lauragais
2 place de la Garrigue – 31290 Montgaillard-Lauragais
05 61 81 61 42
mairie@montgaillard-lauragais.fr – www.montgaillard-lauragais.fr
Ouverture au public le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30
Accueil téléphonique le lundi et vendredi de 14 h à 17 h

Directeur de la publication : Jean-Louis Daniau
Rédaction : les membres de la commission communication
Photos : D. R. Graphisme : www.benjaminbenetti.fr
Impression : Évoluprint
Tirage : 350 exemplaires.
Imprimés sur papier recyclé, non blanchi.

Conseil municipal

Présentation de la nouvelle équipe municipale

Le conseil municipal s'est structuré en sept groupes de travail piloté chacun par un adjoint ou conseiller délégué. Jean-Louis Daniau, maire, est membre de tous les groupes de travail.

Finances : gestion des ressources financières, préparation et suivi du budget.
Urbanisme : mise en place et suivi du plan local d'urbanisme, suivi des dossiers d'urbanisme.
Communication : réalisation du journal communal, administration de Panneau Pocket et du site internet.
École : suivi des affaires scolaires et périscolaires (ALAÉ).
CCAS : centre communal d'action social.
Festivités : relations avec les associations communales, gestion de la salle des fêtes et salle des associations.
Travaux-voiries : suivi des travaux concernant les bâtiments et espaces communaux et de l'entretien des voiries.

L'équipe

Jean-Louis Daniau, *maire*

Jérôme Raoul
1er adjoint au maire.
Délégations : finances, urbanisme, communication.
Membre du CCAS et groupe école.

Rosane Henri
2e adjointe au maire.
Délégations : CCAS, école.
Membre des groupes finances, urbanisme, communication.

Thierry Castan
3e adjoint au maire.
Délégation : festivités.
Membre des groupes finances, urbanisme, travaux-voiries.

Alain Baron
conseiller délégué au maire.
Délégation : travaux-voiries.
Membre des groupes finances, urbanisme.

Florent Alibert
Travaux-voiries.

Yann Imbery
Communication, festivités.

Cédric Lac
Travaux-voiries.

Bernadette Legrand
Finances, CCAS.

Bruno Mouyon
Finances, urbanisme, communication.
Conseiller délégué à la communauté de communes des Terres du Lauragais, vice-président en charge de l'enfance, jeunesse et politiques éducatives.

Karine Pouzac
Communication, festivités.

Jenny Ramos
École, festivités.

Isabelle Rouch
CCAS, festivités.

Sylvie Teste
Communication, CCAS.

Sonia Theron
École.

Un prêt de 100 000 euros est inscrit au budget afin de financer une partie de la rénovation du mur de l'esplanade Sainte-Geneviève.

Budget municipal

Un budget 2026 prudent dans un contexte inflationniste et marqué par des baisses de dotations

Chaque année, le conseil municipal est amené à approuver les comptes de l'exercice précédent et à voter le budget primitif de l'année en cours qui établit les prévisions de dépenses et de recettes. Le budget est élaboré en veillant au strict respect des principes budgétaires, notamment celui de l'équilibre dépenses/recettes aux niveaux du fonctionnement et de l'investissement.

Certaines dépenses et recettes sont connues précisément, mais pour certains éléments budgétaires il s'agit de prévisions. On parle donc de budget primitif, budget qui est amené à être ajusté au cours de l'année.

Notre « fonds de roulement » s'élève au 1er janvier 2026 à 290 541 €. L'année 2025 a été marquée par des investissements conséquents et on retrouve un fonds de roulement proche de celui du début de mandat précédent (318 121 € fin 2019). Cependant le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 51 870 € tandis qu'il était d'environ 65 000 €/an sur le mandat précédent. La conjoncture actuelle (tendance inflationniste) et l'opération de réfection du mur de soutènement de la place Ste Germaine nous amènent à proposer un budget primitif prudent.

Les priorités du budget 2026

Pour les dépenses de fonctionnement, la priorité vise à augmenter les charges de personnel afin d'accroître le temps de secrétariat de mairie. Notre objectif est de pouvoir proposer un temps plein sur ce poste et d'accroître les heures d'ouverture au public à partir de septembre 2026.

Pour les dépenses d'investissement, le financement de la réfection du mur de soutènement nécessite la contraction d'un prêt, afin d'étaler la dépense évaluée à 116 000 €. Notre objectif est de profiter de ces travaux pour aménager la place Ste Germaine. Une enveloppe de 26 600 € a donc été prévue pour divers travaux d'aménagement. La végétalisation de la place pourra se faire dans un second temps, à une saison plus favorable.

Au regard de ces objectifs le prévisionnel en charge de personnel est porté à 292 000 € contre 262 000 € en 2025. Cette augmentation se fait au détriment des charges à caractère général (359 400 € en 2026 contre 414 000 € en 2025) et notamment dans ce chapitre, le poste « entretien des bâtiments » qui est budgétisé à 138 000 € (contre 208 000 €

en 2025). Côté recette de fonctionnement, elles sont prévues en légère baisse (561 640 € en 2026 contre 573 446 € en 2025) afin d'anticiper une baisse des dotations de l'état. Le vote d'une hausse de 2 % des taxes foncières sur le bâti et non bâti et taxe d'habitation compense partiellement cette baisse.
En investissement, les dépenses budgétisées passent de 325 818 € à 211 580 € afin de tenir compte des baisses annoncées des subventions du département et de retrouver un solde positif entre résultat généré par l'exercice et le déficit d'investissement. Ces dépenses intègrent 116 000 € pour le mur Ste-Germaine, 26 600 € d'aménagement de la place Ste-Germaine, 10 000 € d'amendes de police, 7 040 € d'investissements dédiés à l'école et l'ALAÉ, et 1 000 € d'outillage pour l'entretien de la commune. À ces sommes s'ajoute le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 50 940 €, 3 emprunts en cours dont les termes sont 2027, 2031 et 2040 et le nouvel emprunt à contracter.
Concernant les subventions aux associations du village, elles ont été reconduites au même niveau que l'année précédente soit 300 € pour l'ACCA, 500 € pour l'ÉPAM, association des parents d'élèves, 1 000 € pour La Pierre Milliaire, association des ainés du village, 4 000 € pour le comité des fêtes, 1 500 € pour le Foyer Rural. Les subventions aux autres associations ont également été reconduites, soit 80 € pour les Restos du cœur, 80 € pour la sécurité routière et 80 € pour la FNACA (anciens combattants).

Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante des services municipaux. Il regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au bon fonctionnement des équipements et services communaux.
Les recettes de cette section proviennent essentiellement des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations de l'État et de diverses subventions.
Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, incluent :

- Des charges à caractère général : l'entretien et la consommation des bâtiments (gaz, électricité…), les frais d'assurance, les achats de fournitures et prestations (cantine scolaire, animateur sportif…)…
- Des charges de personnel : les rémunérations du personnel municipal (secrétariat de mairie, agents techniques, ALAÉ)
- Des autres charges de gestion courante : budget alloué au CCAS, subventions aux association, indemnités élus…
- Des charges financières correspondant aux intérêts des emprunts en cours.
- Des atténuations de produits qui correspondent principalement à un mécanisme de rééquilibrage des recettes fiscales des collectivités géré par l'État.

L'écart positif entre les recettes et les dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses investissements en limitant son recourt à l'emprunt.

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement concerne des opérations exceptionnelles ayant vocation à améliorer durablement le patrimoine de la commune. Il intègre à la fois des dépenses d'équipement, et des recettes spécifiques telles que les taxes d'aménagement ou les subventions versées par l'État (département, région…) dédiées à des projets spécifiques. ●

PLU : une nouvelle étape de franchie

Le conseil municipal de Montgaillard-Lauragais a arrêté le projet de plan local d'urbanisme (PLU) lors de sa séance du 28 mai 2026. Cette décision marque une étape importante dans une démarche engagée depuis plusieurs années afin de définir les grandes orientations de développement de la commune pour les années à venir.
L'arrêt du PLU ne signifie pas son adoption définitive. Il permet de « figer » le projet élaboré par la municipalité avant son examen par les différentes autorités compétentes et sa présentation à la population dans le cadre de l'enquête publique.
Le dossier comprend le diagnostic du territoire, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement, les orientations d'aménagement ainsi que le bilan de la concertation menée depuis le lancement de la procédure.
À travers ce document, la commune poursuit plusieurs objectifs majeurs. Il s'agit tout d'abord de maîtriser les conditions de l'urbanisation afin d'accueillir de nouveaux habitants tout en préservant l'identité du village. Le PLU vise également à maintenir la qualité du cadre de vie, à conforter le cœur de bourg et à favoriser un urbanisme harmonieux et respectueux ▸

de l'environnement. La protection des espaces agricoles et naturels constitue également un enjeu fort. Le projet prend en compte la préservation de la trame verte et bleue, la gestion des eaux pluviales, la prévention des risques naturels, ainsi que la valorisation du patrimoine historique et paysager.

L'élaboration du PLU s'est accompagnée d'une démarche de concertation avec les habitants. Plusieurs moyens d'information ont été mobilisés : affichage, site internet de la commune, journal communal et registre destiné à recueillir les observations du public. Une réunion publique consacrée à la présentation du PADD a également permis d'échanger avec les habitants. Les remarques recueillies tout au long de la procédure ont été analysées et intégrées à la réflexion menée par les élus.

La prochaine étape est désormais la consultation des personnes publiques associées (services de l'État, collectivités et organismes compétents), qui disposent d'un délai réglementaire de trois mois pour rendre leur avis. Une enquête publique dont le délai légal est d'un mois sera ensuite organisée. Les habitants pourront alors consulter l'ensemble du dossier et faire part de leurs observations auprès du commissaire enquêteur.

À l'issue de cette phase, le commissaire enquêteur remettra ses conclusions avant que le conseil municipal puisse procéder à l'approbation définitive du PLU. La municipalité ne manquera pas d'informer la population des prochaines échéances de cette démarche essentielle pour l'avenir de notre village. ●

Un premier discours teinté d'émotion du nouveau maire

Commémoration

Montgaillard-Lauragais célèbre le 8 Mai dans une belle ambiance

Le 8 mai 2026, les habitants de Montgaillard-Lauragais se sont retrouvés pour commémorer la victoire de 1945 dans une ambiance à la fois solennelle et conviviale. Le nouveau maire Jean-Louis Daniau prononçait son tout premier discours à l'occasion de cette cérémonie. Simple et sincère, son intervention a su toucher les participants tout en rappelant l'importance de ne pas oublier.

Après ce temps officiel, place à un moment plus détendu avec le traditionnel vin d'honneur offert par la mairie, permettant à chacun d'échanger et de prolonger la matinée. La journée s'est ensuite poursuivie à la salle des fêtes avec une belle initiative du foyer rural (voir article dédié en pages 11 et 12). ●

Le CCAS de Montgaillard présente ses nouveaux membres

La commune de Montgaillard-Lauragais a récemment élu la nouvelle équipe de son centre communal d'action sociale (CCAS), composée de Rosane Henri (vice-présidente), Bernadette Legrand, Jérôme Raoul, Isabelle Rouch et Sylvie Teste pour les membres du conseil municipal et de Émilie Gernigon, Alain Hamon, Laure Heurtaux, Caroline Mazzer et Stéphanie Reyjal pour les membres extérieurs. Le président de droit du CCAS est Jean-Louis Daniau. Une équipe jeune et moins jeune, motivée et bien décidée à garder le lien social et à proposer des actions en faveur des habitants.

Une première réunion s'est tenue au mois d'avril, consacrée notamment au vote du budget. Ce moment a aussi permis aux membres de faire connaissance, de poser les bases de leur fonctionnement et de partager leurs idées pour les mois à venir.

Parmi les rendez-vous déjà en place, le café partagé s'installe comme un moment convivial incontournable. Il se tient à la salle des associations un mercredi par mois de 8 h 30 à 9 h 30, hors période estivale. Un temps simple pour se retrouver, discuter et créer du lien entre générations.

Le CCAS poursuit également ses actions en faveur des aînés avec l'organisation d'un goûter dédié au troisième âge, ainsi que la traditionnelle distribution de colis de fin d'année pour les habitants de plus de 70 ans.

Soucieuse du bien-être de tous, l'équipe œuvre également à la mise en place d'un plan de sécurité visant à faire face aux épisodes de fortes chaleurs, mais aussi aux périodes de grand froid ou aux situations de crise sanitaire, afin de mieux accompagner les personnes les plus vulnérables.

Avec ces initiatives, le CCAS confirme son rôle essentiel dans la vie du village : un acteur de proximité au service de la solidarité et du vivre-ensemble. ●

Matinée verte

Les habitants réunis pour nettoyer le village !

Le premier samedi d'avril a été l'occasion de rassembler quelques courageux montgaillardais pour nettoyer notre village et ses chemins principaux. Le temps était parfait et la mobilisation de chacun s'est accompagnée d'une dynamique particulièrement plaisante. Il est fort agréable de constater qu'il y avait moins de déchets que les années précédentes.

Les plus jeunes se sont concentrés sur le village, avec une motivation exemplaire. Les plus marcheurs ont pu étendre la couverture pour garder vert notre territoire. Les dépôts sauvages en appelant d'autres, il est crucial de ne pas laisser s'installer de bien mauvaises habitudes des moins civils.

Le verre de l'amitié qui a conclu la matinée a aussi permis de nous connaître et nous retrouver.

Merci à l'ensemble des bénévoles pour leur participation et à l'année prochaine toujours plus nombreux ! ●

Une école toujours aussi active

L'année scolaire 2025/2026 aura encore été bien remplie à l'école de Montgaillard-Lauragais.
Les enfants ont terminé l'année de manière sportive autour du handball, avec l'organisation d'un petit tournoi qui est venu clôturer 2 mois d'entrainement.
Ils ont également pu s'initier à la danse africaine grâce à l'intervention de Bintou, de l'association Dall Diam. L'ensemble des élèves a ainsi pu montrer ses talents lors du spectacle de l'école qui s'est déroulé le 18 juin à la salle des fêtes.
L'équipe d'animation de l'ALAÉ a également organisé sa fête de fin d'année. De nombreux stands et jeux ont été proposés aux enfants et à leurs parents, ainsi qu'un goûter offert par l'ÉPAM.
Autre grand projet de cette fin d'année : le programme Erasmus. Grâce à la circonscription de Villefranche, qui a proposé et soutenu sa candidature, l'école a pu intégrer un consortium académique permettant de bénéficier d'une subvention européenne. Celle-ci devrait permettre de proposer une mobilité aux élèves de CM, voire de CE2, pour l'année scolaire 2026/2027.
Le projet pédagogique est actuellement en cours d'élaboration et doit être validé par le rectorat.
L'année 2026/2027 s'annonce donc riche en découvertes avec ce projet de mobilité à l'étranger, mais également une possible classe transplantée pour l'ensemble des classes de l'école.
L'équipe enseignante restera stable, avec toutefois un maintien fragile des 3 classes, mais toujours heureuse de repartir pour une année avec les élèves de Montgaillard.
En attendant, nous leur souhaitons à toutes et tous de belles vacances d'été ! ●

Merci à tous les membres du comité des fêtes pour tous ces moments conviviaux !

L'actu du comité des fêtes

Jeunes et moins jeunes, sont venus nombreux pour le lâcher de ballons organisé par l'ÉPAM !

Le 17 janvier dernier a eu lieu l'assemblée générale du comité des fêtes de Montgaillard-Lauragais.

Membre du bureau depuis 2017, dont trois années en tant que présidente, Stéphanie Reyjal a présenté sa démission. Durant ces années, elle a su insuffler une belle dynamique au comité, avec un programme riche en événements, des moments conviviaux et de nombreuses animations qui ont contribué à faire vivre notre commune.

Florence Daout a également souhaité passer le relais après une dizaine d'années de fidélité et d'implication au bureau du comité.

Les membres du conseil municipal se joignent au comité des fêtes pour les remercier toutes les deux de leur engagement sans faille, qui se poursuit aujourd'hui en tant que membres actives du comité des fêtes.

C'est donc un nouveau bureau qui a pris place : Geoffroy Pédussaud, président ; Lorie Alibert, vice-présidente ; Laurent Vanheghe, secrétaire ; Jean Lemée, secrétaire adjoint ; Frédéric Henri, trésorier et Thierry Castan, trésorier adjoint. À ce bureau s'ajoute 26 membres actifs et 2 membres bienfaiteurs.

Le comité des fêtes tient à renouveler ses remerciements aux agriculteurs locaux qui permettent l'affichage des banderoles dans les champs, aux partenaires et sponsors de la fête locale, à l'ÉPAM pour le travail mené en collaboration sur certains événements, ainsi qu'à la mairie et aux employés municipaux pour leur soutien moral, financier et logistique.

Le début d'année a déjà été marqué par le carnaval, qui a rassemblé toutes sortes d'animaux : chiens, poules, souris ou encore méduse étaient au rendez-vous. Une fois n'est pas coutume, le mauvais temps n'a pas permis le traditionnel ▸

défilé avec monsieur Carnaval. Parents et enfants ont toutefois pu profiter, après un goûter riche en crêpes, d'un blind test et d'un karaoké, animés par *Magic Song*. Tous se sont ensuite retrouvés autour d'un bon repas préparé par le comité des fêtes.

En juin c'est le grand rendez-vous de l'année proposé par le comité… Et cette année, la météo a été magnifique pour l'édition 2026 de la fête locale ! Les traditions ont été respectées avec les concours de belote et de pétanque. Côté musique le vendredi soir a été animé par la banda *Los Soupaeros* et le groupe *Connexion*. Le samedi c'est l'homme-orchestre alias *Monsieur Greg* qui, seul, a électrisé l'ambiance de la soirée ! En partenariat avec l'ÉPAM, un spectacle destiné aux jeunes (et moins jeunes) enfants a été proposé par la compagnie *La Brique*, le dimanche après-midi. Le spectacle très apprécié des enfants a été suivi par un lancer collectif de ballons biodégradables qui a permis d'illuminer le ciel de Montgaillard ! Bravo à l'ensemble des bénévoles qui consacrent temps et énergie pour nous offrir ces jolis moments de convivialité.

Vous pouvez suivre l'actualité du comité des fêtes sur Facebook : *comité de fêtes Montgaillard* et les joindre par mail à l'adresse : comitemontgaillard@gmail.com. ●

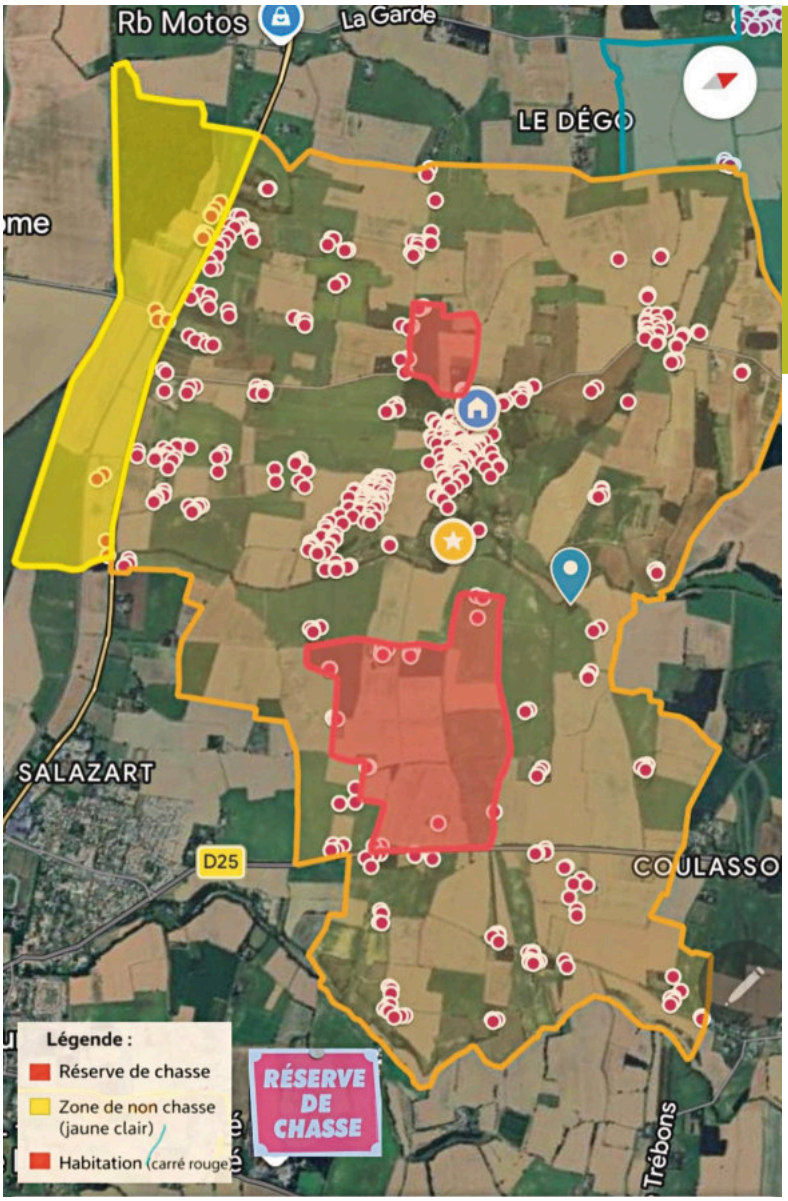

L'ACCA a de nouveaux projets

Au-delà de la pratique de la chasse, L'association ACCA joue un rôle essentiel dans la préservation et la gestion de la faune sauvage sur notre territoire communal. Cet engagement se traduit concrètement par des actions régulières menées tout au long de l'année.

Un curage de point d'eau est prochainement prévu afin de garantir un accès durable à l'eau pour les espèces locales, particulièrement en période sèche.

Les chasseurs assurent également chaque année l'entretien des panneaux signalant la réserve de chasse.

Une réserve de chasse est une zone où toute chasse est interdite, permettant à la faune de se reposer, se reproduire et se développer en toute tranquillité.

Nous profitons de cet article pour rappeler aux promeneurs l'importance de tenir leurs chiens en laisse afin de ne pas perturber la faune, notamment dans ces zones sensibles ou en période de reproduction. ●

Le territoire de Montgaillard-Lauragais et ses différentes zones : réserve de chasse et zone de non chasse (plan fourni par l'ACCA).

Montgaillardaise 2026

Ancien ou nouveau, les Montgaillardais sur la plus haute place du podium

Après une première édition prometteuse en 2025, le trail *La Montgaillardaise* a confirmé son succès dimanche 31 mai en rassemblant encore davantage de coureurs, soit 228 personnes, pour parcourir les routes et chemins de Montgaillard-Lauragais. Sous un soleil généreux et des températures estivales, les coureurs ont relevé le défi dans une ambiance aussi sportive que conviviale.

Bravo aux bénévoles sans qui le trail ne pourrait exister

Organisée par le foyer rural, cette deuxième édition a une nouvelle fois mobilisé 55 bénévoles qui ont assuré avec efficacité la signalisation et les ravitaillements. Grâce à leur implication et à celle de la team Pouzac-Duhem, composée de Karine, Sylvie, Patrick et Yann, complétée par Bernadette et Anne-Marie, la manifestation s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Sur un parcours toujours aussi exigeant, avec ses côtes bien connues des habitués, chacun a puisé dans ses réserves pour franchir la ligne d'arrivée. Le premier masculin a avalé les 10,8 km de course en 42 minutes et 15 secondes. Félicitations à Aurélien Sorriaux, nouvel habitant du village, qui a réalisé cette prouesse. Côté féminin, bravo à Alice Vermeersch, ancienne habitante du village qui a fini, à 16 ans, sur la première marche du podium en 52 minutes et 19 secondes. Bravo également à tous les participants. Malgré la chaleur, les sourires étaient nombreux à l'arrivée, preuve que l'esprit trail était bien au rendez-vous.

La municipalité adresse ses félicitations aux participants, aux bénévoles, aux partenaires et aux agriculteurs qui ont permis le passage sur leurs chemins.

Rendez-vous le dimanche 23 mai 2027 pour la 3e édition ! ●

Foyer rural

Exposition des artistes amateurs de Montgaillard-Lauragais : une première réussie !

Les 8 et 9 mai, la salle des fêtes de Montgaillard-Lauragais a accueilli une exposition mettant à l'honneur les talents artistiques des habitants du village. Organisée par le foyer rural, l'objectif était de réunir les Montgaillardais autour de deux événements, d'une part la commémoration du 8 Mai 1945 et d'autre part de réunir les artistes de notre beau village en exposant certaines œuvres, peintures, sculptures… De la plus jeune artiste (12 ans) à la doyenne (90 ans), tous les exposants et acteurs de ces belles journées étaient des amateurs résidant à Montgaillard-Lauragais. ▶

Stéphane Amiot en pleine lecture poétique

▸ L'exposition était très variée : peintures à l'huile, acryliques, pastels, aquarelles, mais aussi broderies, sculptures et modelages de terre. Aline a également animé des séances d'initiation au modelage de la terre, bien appréciées par les participants. L'après-midi du 8 mai a été l'occasion d'écouter les poèmes lus par Stéphane Amiot suivi d'un petit concert proposé par la classe orchestre du foyer (Benjamin Benneti, Célia Fabre, Sébastien Laffont, Béatrice Laurens, Jérôme Raoul et Thomas Zambardi).

Au total, environ 350 personnes ont visité l'exposition au cours des deux journées.

Les exposants montgaillardais : Cyrielle Alasset, Line Alasset, Colette Alibert, Patrice Alibert, Claudine Allemand, Louise Amargier, Stéphane Amiot, Corine Bergan, Corine Bernard, Sophie Chaugne, Mahaut Bouvier, Aline Delmas, Michel Garnier, Christine Hodin, Caroline Jean, André Legrand, Sabrine Metayer, Sophie Moulinneuf, Anne-Marie Pidoux, Nadine Ramade, Aude Rayssac, Georges Torsiello, Emma Vanheghe. ●

Le grand orchestre des Bras kass

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les
• mercredis de 14 h 30 à 17 h 30

Et accueil téléphonique les
• lundis de 14 h à 17 h
• vendredis de 14 h à 17 h

Rencontre possible avec le maire
rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

La déchetterie est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Petit rappel à la loi
Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende. L'élagage des arbres et la taille des haies dépassant sur le domaine public doivent être réalisés avant le printemps.

PanneauPocket
Recevoir les alertes et informations diffusées par la mairie directement sur votre portable ? C'est simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket et de mettre Montgaillard-Lauragais en favori. Les informations diffusées via PanneauPocket sont également consultables sur le site internet de la mairie www.montgaillard-lauragais.fr.